

PROGRAMME DE LA FORMATION PRÉALABLE A L'HABILITATION ÉLECTRIQUE H0V_{EXECUTANT} B2V BR BC RECYCLAGE

ORGANISME DE FORMATION : TAHMIZIAN EDDY
 FORMATEUR : TAHMIZIAN EDDY
 Adr : 50 rue de BREST 69002 LYON
 Tel: 0679865596
 Mail: eddy.tahmizian@free.fr
 SIRET: 52181958100021
 DA : 84691497869
 Site internet : eddytahmizian.wixsite.com/website

Pour la société LIP LYON ELECTRICITE
 PLOMBERIE - INDUSTRIE ET BATIMENT,
 69 Rue Jean Zay, 69800 SAINT PRIEST
 Tel : 04 81 13 33 91
 SIRET : 98132333000853
 Mail : ophelie.vidal@groupe.lip.com

Dispensé d'immatriculation au registre du commerce
 et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)

DEFINITION

HABILITATION BR :

Une intervention BT est une opération d'ordre électrique simple du domaine BT ou TBT, de courte durée (inférieure à 1H), effectuée sur un matériel électrique ou sur une partie de faible étendue (inférieure à 100m) d'une installation ou encore sur les annexes des ouvrages de transport ou de distribution d'énergie. Le BR peut effectuer une consignation. Toute opération qui ne répond pas aux critères ci-dessus doit être assimilée à un travail.

Les Interventions générales d'entretien et de dépannage n'ont lieu que sur des circuits de tension maxi 1000 V.

– Dépannage (recherche de pannes, dysfonctionnements). Il doit se dérouler suivant 3étapes :

étape 1 : recherche et localisation des défauts

étape 2 : élimination des défauts, réparation ou remplacement de l'élément défectueux ou d'une partie du matériel électrique (doit être effectuée après consignation donc hors tension)

étape 3 : réglage et vérification du fonctionnement après réparation

– Vérification, raccordement

– Mesures, essais, manœuvres

– Modification ou adjonction de circuits dans des armoires ou des coffrets

– Maintenance, remplacement de matériels défectueux (relais, borniers...)

– Mise en service partielle et temporaire d'une installation, d'un matériel

– Connexion et déconnexion en présence de tension :

Tableau 8 bis – Champ d'application des connexions ou déconnexions en présence de tension

Section maximale du conducteur	Courant	Protection maximale ⁽¹⁾	Tension maximale	Exemple de moyens de connexion	Exemple de moyens de déconnexion	Intensité maximale sauf circuit de contrôle et de commande ⁽²⁾
Cu 10 mm² Al : 16 mm²	Continu	32 A	750 V	Outil à main isolant ou isolé	Outil à main isolant ou isolé	0 A
				Borne à perforation Borne à clips	Borne à clips	Selon les capacités des dispositifs ⁽³⁾
	Alternatif	63 A	500 V	Outil à main isolant ou isolé	Outil à main isolant ou isolé	0 A
				Borne à perforation Borne à clips	Borne à clips	Selon les capacités des dispositifs ⁽³⁾
⁽¹⁾ Protection maximale : Courant assigné maximal du dispositif de protection. ⁽²⁾ Intensité maximale : Valeur maximale du courant pouvant être établi ou interrompu sans interrupteur. ⁽³⁾ Intensité maximale définie par le fabricant du dispositif, à défaut de spécification 0 A.						

–Le BR peut effectuer l'habillage et le nappage de pièces nues sous tension dans le cadre défini à l'Article 10

–Pour réaliser l'intervention, le BR doit éliminer le risque par consignation ou isolation.

A la fin de l'intervention il réalise les opérations de déconsignation et de remise en service.

En cas d'interruption temporaire d'une intervention le BR prend les dispositions nécessaires pour interdire tout accès à des pièces nues sous tension, toute manœuvre et tout fonctionnement intempestifs

– Un BR peut avoir un exécutant B1 ou B1V (mais un seul) sous ses ordres.

– Il peut être surveillant de sécurité électrique

Il intervient sur ordre formalisé de son employeur. Il doit recevoir une autorisation d'intervention délivrée par le chef d'établissement ou le chargé d'exploitation électrique ou être autorisé à accéder à l'installation par la personne responsable de l'installation autorisant l'accès

L'ensemble de ces dispositions doit être formalisé sur un bon de travail.

La demande d'intervention faite par le particulier vaut autorisation d'accès.

Il doit Informer les particuliers des étapes de son intervention. En fin d'intervention BT,

Il remet l'avis de fin d'intervention, il rend compte et signale les réserves éventuelles.

Le BR doit assurer sa sécurité, celle de son entourage, celle de son exécutant.

-si les travaux sont réalisés dans la zone 1 sous la conduite du BR, l'exécutant est B1.

-si les travaux sont réalisés dans la zone 4 sous la conduite du BR, l'exécutant est B1V.

HABILITATION BC :

-Effectuer tout ou partie de la consignation électrique d'un ouvrage (soit les quatre étapes de la consignation, soit seulement les deux premières (les deux dernières étant exécutées par le chargé de travaux de l'entreprise intervenante).

Dans chaque cas, ces accords donneront lieu à un échange de documents.

Tâche 1 : Consignation en une étape d'une installation électrique puis déconsigner à la fin des travaux

Tâche 2 : Consignation en 1 étape d'une installation avec présence d'énergie résiduelle ou risque de réalimentation puis déconsigner à la fin des travaux

Tâche 3 : réaliser la première étape d'une consignation en 2 étapes d'une installation avec présence d'énergie résiduelle ou risque de réalimentation puis terminer la déconsignation à la fin des travaux.

-Il réalise donc les consignations, les déconsignations, les mises hors tension et les remises sous tension nécessitées par l'exploitation des ouvrages ou des installations.

-Le BC doit avoir l'accord du chargé d'exploitation ou du chef d'établissement. L'habilitation BC seule ne permet pas d'exercer les fonctions de surveillant de sécurité électrique. S'il évolue en présence de pièces nues sous tension d'autres ouvrages ou installations il doit avoir dans son cursus :

le titre B0 s'il évolue dans la zone 1 en BT, le titre H0 dans la zone de voisinage simple HT, le titre H0V dans la zone de voisinage renforcée HT.

-Le BC doit prendre ou faire prendre les mesures de sécurité correspondantes

HABILITATION B2V :

-Assurer la direction effective des travaux et prendre les mesures nécessaires pour assurer sa propre sécurité et celle du personnel sous ses ordres.

-Créer, modifier une installation, remplacer un coffret, une armoire, baliser une zone de travail et vérifier la bonne exécution des travaux

-Peut recevoir une attestation de consignation et la signer.

-Opération de nappage devant pièce nue B2V (mais pas d'habillage sur la pièce conductrice B2T)

-Avant le début des travaux s'assurer que le travail a été clairement défini, que tous les risques, électriques ou non, ont été analysés, que les exécutants possèdent les habilitations adéquates et qu'ils disposent du matériel de protection et de sécurité, qu'aucun exécutant ne présente de signe de défaillance.

-Avant d'entreprendre le travail et avoir reçu du chargé de consignation l'attestation de consignation pour travaux (ACT) ou l'attestation de première étape de consignation (APEC) qu'il doit lire et signer, identifier l'installation (consignation en deux étapes), vérifier l'absence de tension et réaliser, si nécessaire, la MALTCC (consignation en deux étapes), effectuer la délimitation de la zone de travail, désigner éventuellement des surveillants de sécurité, informer les exécutants de la nature des travaux, des précautions à respecter, des limites de la zone de travail, du point de rassemblement aux interruptions et à la fin du travail, donner des ordres pour le commencement des travaux.

-Pendant les travaux : veiller à l'application des mesures de sécurité, assurer la surveillance de son personnel, veillez à la bonne exécution du travail, veillez au bon emploi de l'outillage et du matériel de sécurité.

-A la fin des travaux : s'assurer de la bonne exécution du travail et de l'enlèvement de tous les outils, rassembler le personnel au point convenu et lui signifier l'interdiction définitive de tout nouvel accès à la zone de travail, effectuer le retrait des MALTCC posées par lui-même et remettre au chargé de consignation l'avis de fin de travail.

-Lors d'interruption et de reprises successives des travaux : donne l'ordre d'interrompre le travail, procède au retrait des MALT CC qu'il a éventuellement posés, assure la sécurité aux abords de la zone de travail, retrouve le personnel en un point convenu, interdit tout nouvel accès à la zone de travail, remet au chargé de consignation l'avis d'interruption des travaux.

-Reçoit du BC l'attestation de consignation pour travaux ou l'attestation de première étape de consignation avec mention de cette restitution sur l'avis d'interruption, s'assure que les mesures initiales de sécurité sont toujours valables, identifie l'ouvrage, vérifie l'absence de tension et pose éventuellement les MALT et CC (consignation en 2 étapes), confirme les instructions correspondantes aux exécutants, donne l'ordre de reprise de travail.

-Il intervient sur ordre formalisé de son employeur. Il est responsable de la sécurité sur le chantier. Autorisation d'accès délivré par le chargé d'exploitation Le B2 peut diriger le B1.

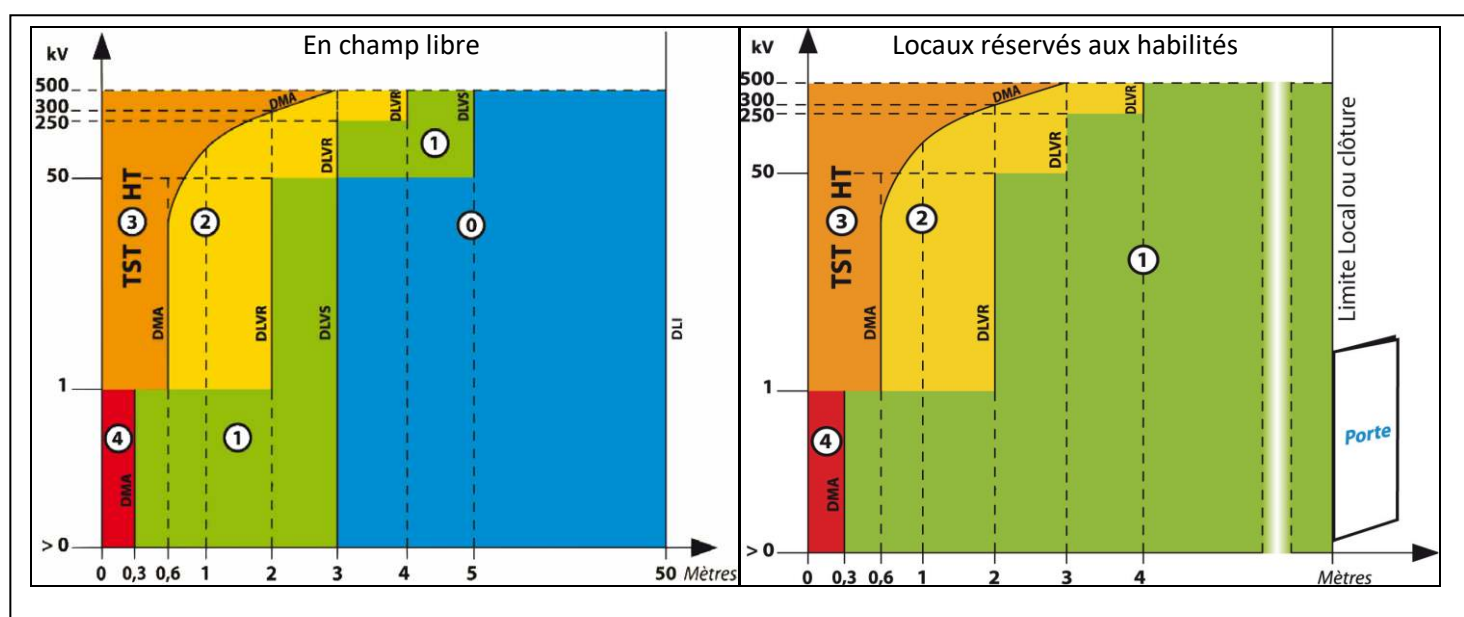
HABILITATION H0V_{exécutant} :

Celui-ci réalise des opérations d'ordre non électrique sur une installation consignée ou dans la zone 2 de la haute tension. Aucune opération d'ordre électrique n'est réalisée mais à accès à des zones ou emplacements à risques électriques (accès réservé aux électriciens).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

-Faire acquérir au salarié une aptitude professionnelle dans le domaine de la prévention du risque électrique pour lui permettre d'exercer son activité en toute sécurité lorsque le risque électrique est présent. Rendre le technicien capable de mettre en œuvre les prescriptions de sécurité de la nouvelle norme NFC 18 510 lors de l'exécution d'opérations (H0V_{exécutant} B2V BR BC) sur les ouvrages et installations électriques en BT.

ZONES D'INTERVENTION



B2V / BR / BC en zone 1 et 4 en BT

H0V uniquement en zone 2 et 1 de la HT (zone 3 interdite)

ZONE 4 DE LA BT OBLIGATOIREMENT AVEC LES EPI ET SUR AUTORISATION

ZONE 1 et 2 DE LA HT SOUS SURVEILLANCE ET SUR AUTORISATION

PREREQUIS

- Avoir suivi et validé une formation initiale H0V_{exécutant} B2V BR BC de même nature que celle du recyclage
 - Etre apte au travail dans son activité professionnelle
 - Maîtrise orale et écrite de la langue française
 - Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, vêtements de travail adaptés, VAT, gants isolants, écran facial, nappes isolantes, dispositifs de verrouillage, panneau, ruban, outils isolants et isolés, casques,...) pour effectuer les travaux pratiques de la formation.
 - Être en possession de son livret NFC 18510 « opérations d'ordre électrique ».
 - Si vous êtes en situation de handicap et si vous souhaitez vous former, nous pouvons en relation avec nos référents.es handicaps vous accompagner et trouver une solution appropriée.
- Les prérequis sont vérifiés en début de formation

PUBLIC

Tout technicien chargé d'assurer des consignations, des travaux, des dépannages, des interventions, des essais, ou de diriger, d'exécuter des travaux sur des ouvrages ou des installations électriques en BT. Le salarié à former suivra la formation H0V^{exécutant} B2V BR BC recyclage. Il occupe un poste de technicien dans l'entreprise LIP INTERIM.

VALIDATION

Attestation de formation préalable à l'habilitation électrique avec les résultats des tests théoriques et pratiques.

Cet avis, délivré par le formateur peut permettre à l'employeur d'habiliter le stagiaire.

Rappel de la NFC 18510 : L'employeur doit s'assurer que les personnels concernés disposent de l'aptitude médicale établie par le médecin du travail et qu'ils possèdent les connaissances nécessaires sur les précautions à prendre pour éviter les accidents d'origine électrique, en fonction des tâches à effectuer et des niveaux d'habilitation H0V^{exécutant}-B2V-BR-BC.

DURÉE

1 jour soit 9 H00

DATE ET LIEU DE LA FORMATION

Le 26/05/2026, dans les locaux de la société LIP LYON, 69 RUE JEAN ZAY,
69800 SAINT PRIEST

COUT DE LA FORMATION

Voir devis (TVA Non applicable, art. 293 B du CGI).

PÉDAGOGIE

L'alternance de cours théoriques, d'exercices, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles, de vidéos permet de préparer le salarié à l'exercice quotidien de sa fonction en toute sécurité. Armoires électriques et installations électriques présentes dans l'entreprise permettent de réaliser des travaux pratiques avec des mises en situation concrètes.

Le salarié en formation aura son livret NFC 18510 « opérations d'ordre électrique » document obligatoire visé par l'employeur qu'il gardera tout au long de son activité professionnelle.

FORMATEUR

Eddy TAHMIZIAN est expert en sécurité électrique et suit les évolutions de la NFC18510.

LES AVANTAGES DE L'OF TAHMIZIAN EDDY

Rappel des bases en électricité (exercices théoriques, mesures.....)

Méthode pédagogique active innovante permettant aux stagiaires d'être acteurs de la formation. Les stagiaires participent à la formation.

Des quiz sont intégrés tout au long de la formation permettant de corriger les stagiaires régulièrement.

La formation est basée sur la pédagogie différenciée permettant à tous de comprendre.

Réalisation de mises en situation pratiques sur les installations utilisées quotidiennement par les stagiaires.

PROGRAMME DE LA FORMATION H0V_{exécutant} B2V BR BC EN RECYCLAGE

1°/PRÉSENTATION ET RETOUR D'EXPÉRIENCE (5 min)

2°/COURS MODULE DE RECYCLAGE H0V_{exécutant} B2V BR BC de la NFC 18510 (6H30)

3°/PRATIQUE (2H10)

4°/ÉVALUATION (10min)

5°/BILAN, RÉSULTATS, ATTESTATION (5 min)

JOURNÉE (9H00)

1°/ PRÉSENTATION ET RETOUR D'EXPÉRIENCE

Présentation du formateur et des stagiaires ainsi que de leurs activités dans l'entreprise.

Tour de table permettant d'évaluer leurs connaissances. Vérification des prérequis.

Retour d'expériences ayant pour objectifs d'analyser les accidents évités ou rencontrés par les stagiaires ainsi que leurs pratiques professionnelles dans leur société.

2°/ COURS MODULE DE RECYCLAGE R4 de la NFC 18510 B2V/BR/BC/H0V_{exécutant}

CHAPITRES 1 : les dangers de l'électricité

- Les dangers de l'électricité, accidents, incidents
- Les effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Vidéos d'incidents et d'accidents d'origine électrique -Les statistiques des accidents
- Les contacts directs et indirects, le court-circuit, les surcharges
- Exercices et corrections

CHAPITRE 2 : Les mesures de protection :

- Contre les contacts directs et indirects, l'incendie, les explosions, les courts circuits, les surcharges
- Utilisation de la très basse tension
- Les disjoncteurs magnétothermiques et différentiels
- Schémas et exercices avec corrections

CHAPITRE 3 : les différentes zones en basse tension et haute tension :

- Zones d'environnement et leurs limites
- Distances limites et canalisations
- Locaux et emplacements d'accès réservés aux électriciens
- Ouvrage ou installation
- Domaine de tension, limites, reconnaissance des matériels (IP2X etc.)

CHAPITRE 4 : les équipements et les matériels

- Les équipements de protection collective : identifier, vérifier, utiliser
- Les équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés lors des opérations
- Les équipements de travail utilisés (échelles, outils à main.) : identifier, vérifier, utiliser
- Démonstration, et utilisation des différents matériels et outils

CHAPITRE 5 : Les opérations

- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée
- Étapes et documents applicables lors d'une consignation pour son propre compte
- Chargé de consignation et d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations
- Les consignations : Étapes et documents applicables lors d'une consignation : attestation de consignation en 1 ou 2 étapes, avis de fin de travail
- Caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage
- Mesures de prévention lors des opérations : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Documents applicables lors d'opérations : IS, attestation de consignation, autorisation de travail...
- Attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail
- Les opérations de la consignation et les documents associés

CHAPITRE 6 : Les interventions générales

- Principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération d'ordre électrique (analyse des risques, consignation, mise hors tension, mise hors de portée, équipements de protection, etc.)
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale : éliminer le risque
- Organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Surveillance des opérations
- Documents applicables lors d'une intervention : autorisation de travail, instructions de sécurité

CHAPITRE 7 : les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés.

CHAPITRE 8 : Les habilitations et les acteurs : -Principe, symboles, limites et formalisation de chaque titre d'habilitation -Spécificité de chaque titre d'habilitation du domaine basse tension et haute tension -Vidéos avec les différents acteurs habilités intervenants dans une entreprise

- Les limites de son titre d'habilitation H0V_{exécutant} B2V- BR- BC (autorisation et interdits, zones, etc.)

CHAPITRE 9 : Les opérations spécifiques BE essais -BE mesurages -BE vérifications -BE manœuvres

CHAPITRE 10 : Intervention en cas d'accident corporel et en cas d'incendie dans un environnement électrique

3°/ PRATIQUE

Elle est effectuée sur les installations existantes dans l'entreprise et utilisées quotidiennement par le salarié formé (cette option est préconisée par la NFC 18510). Les tâches pratiques suivantes seront toutes réalisées conformément aux titres d'habilitations préparés H0V_{exécutant}-B2V-BR-BC :

- Réaliser un dépannage dans une armoire électrique industrielle (ou autres) (BR)
- Réaliser une connexion/déconnexion dans une armoire électrique industrielle (ou autres) (BR)
- Réaliser une pose de nappe (BR)
- Préparer des travaux d'ordre électrique (B2V) (jeux de rôle)
- Assurer la direction de travaux confiés à des exécutants (B2V) (jeux de rôle)
- Réaliser une deuxième étape de consignation (B2V) sur tableau électrique
- Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (attestation de consignation 1 ou 2 étapes). (BC)
- Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires. (BC)
- Identifier le chargé de travaux et échanger les informations nécessaires. (BC)
- Réaliser la consignation en 1 étape et la consignation en 2 étapes sur différents types de matériels. (BC)
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée. (H0V_{exécutant}-B2V-BR-BC)
- Repérer la zone de travail qui lui a été définie. (H0V exécutant)
- Appliquer les instructions. (H0V exécutant)
- Reconnaître les signalisations et repérages associés. (H0V exécutant)
- Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés. (H0V exécutant)
- Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

4°/ EVALUATION ET BILAN

TEST THÉORIQUE H0V_{exécutant}-B2V - BR - BC, CORRECTION ET RÉSULTATS (note sur 20)

51 questions au minimum sur les connaissances suivantes :

- Les dangers de l'électricité (5 questions)
- Les distances et les zones d'environnement (10 questions dont 3 questions fondamentales)
- La limite des interventions BT générale (9 questions dont 1 question fondamentale)
- La limite des opérations d'ordre électrique en présence de pièces nues sous tension (6 quest dont 1 fondamentale)
- Les mesures de protection relatives aux H0V_{exécutant}, B2V, BR, BC (10 questions dont 3 questions fondamentales)
- La limite des consignations (6 questions dont 2 questions fondamentales)
- Les EPI (5 questions)

ÉVALUATION PRATIQUE SUR LES INSTALLATIONS PRÉSENTES EN ENTREPRISE

3 mises en situation au minimum sur les compétences suivantes :

- Réaliser un dépannage avec nécessité de consignation
- Réaliser une connexion / déconnexion
- Réaliser une pose de nappe

2 mises en situation au minimum sur les compétences suivantes :

- Préparer des travaux d'ordre électrique
- Assurer la direction de travaux confiés à des exécutants
- Réaliser une deuxième étape de consignation

2 mises en situation au minimum sur les compétences suivantes :

- Savoir reconnaître et repérer un environnement à risque
- Savoir appliquer la prévention du risque électrique dans le cadre des travaux d'ordre électrique

1 mise en situation sur la compétence suivante :

- Assurer la consignation en 1 étape

2 mises en situation au minimum sur les compétences suivantes :

- Savoir reconnaître et repérer un environnement ou un local à risque
- Savoir se déplacer et évoluer dans cet environnement

5°/ BILAN ET ATTESTATION DE FIN DE FORMATION AVEC RÉSULTATS DES TESTS THÉORIQUES ET PRATIQUES INDIVIDUELS

ÉVALUATION DE LA FORMATION PRÉALABLE A L'HABILITATION ÉLECTRIQUE H0V_{EXECUTANT} B2V BR BC RECYCLAGE

ORGANISME DE FORMATION : TAHMIZIAN EDDY

FORMATEUR : TAHMIZIAN EDDY

Adr : 50 rue de BREST 69002 LYON

Tel : 0679865596

Mail : eddy.tahmizian@free.fr

SIRET : 52181958100021

DA : 84691497869

Site internet : eddytahmizian.wixsite.com/website

Dispensé d'immatriculation au registre du commerce
et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)

Pour la société LIP LYON ELECTRICITE
PLOMBERIE - INDUSTRIE ET BATIMENT,
69 Rue Jean Zay, 69800 SAINT PRIEST
Tel : 04 81 13 33 91
SIRET : 98132333000853
Mail : ophelie.vidal@groupepip.com

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

NOM et PRÉNOM :

QUALITÉ : TECHNICIEN

FORMATION : H0V_{EXECUTANT} B2V BR BC en recyclage

DURÉE DE FORMATION : 9 Heures sur 1 jour, le 26/05/2026

EVALUATION DES CONNAISSANCES THÉORIQUES : Savoir %/20

51 questions au minimum sur les connaissances suivantes :

- Les dangers de l'électricité (5 questions)
- Les distances et les zones d'environnement (10 questions dont 3 questions fondamentales)
- La limite des interventions BT générale (9 questions dont 1 question fondamentale)
- La limite des opérations d'ordre électrique, en présence de pièces nues sous tension (6 questions dont 1 fondamentale)
- Les mesures de protection relatives aux H0V exécutant, B2V, BR, BC (10 questions dont 3 fondamentales)
- La limite des consignations (6 questions dont 2 questions fondamentales)
- Les EPI (5 questions)

ÉVALUATION DES CONNAISSANCES PRATIQUES

Évaluation pratique effectuée sur les installations présentes dans l'entreprise

3 mises en situation au minimum sur les compétences suivantes (BR) :

- Réaliser un dépannage avec nécessité de consignation
- Réaliser une connexion / déconnexion
- Réaliser une pose de nappe

2 mises en situation au minimum sur les compétences suivantes (B2V) :

- Préparer des travaux d'ordre électrique
- Assurer la direction de travaux confiés à des exécutants
- Réaliser une deuxième étape de consignation

2 mises en situation au minimum sur les compétences suivantes (B2V):

- Savoir reconnaître et repérer un environnement à risque
- Savoir appliquer la prévention du risque électrique dans le cadre des travaux d'ordre électrique

1 mise en situation sur la compétence suivante (BC):

- Assurer la consignation en une étape

2 mises en situation au minimum sur les compétences suivantes (H0V_{exécutant}):

- Savoir reconnaître et repérer un environnement ou un local à risque
- Savoir se déplacer et évoluer dans cet environnement

Pour l'évaluation pratique, une ou plusieurs mises en situation sont réalisées. Le résultat est évalué selon les 4 critères A, B, C, D ci-dessous.

A : Sans erreur B : Erreur acceptable (minime)

C : Erreur majeure (pouvant causer un risque : possibilité de mise en danger de la personne ou d'un tiers)

D : Erreur grave (comportement dangereux : mise en danger de la personne ou d'un tiers)

Critère d'acceptation : Aucun D et un seul C pour chaque mise en situation et le comportement doit être en adéquation avec les opérations à effectuer.

Exemple : Si au cours d'une consignation, la VAT n'a pas été correctement réalisée, c'est une erreur majeure. Si elle n'a pas été réalisée, c'est une erreur grave.

NOM :

PRÉNOM :

Savoir-faire évalués H0V _{exécutant}	ÉVALUATION			
	A	B	C	D
1) Identification des risques électriques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ libre				
2) Comportement adapté				
3) Maîtrise de la manipulation de matériel et outillage				
4) Compte rendu auprès du chargé de chantier				

Savoir-faire évalués BC	ÉVALUATION			
	A	B	C	D
1) Analyse préalable à la consignation				
2) Énumération des risques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ libre				
3) Réalisation d'une consignation en une étape				
4) Rédaction des documents nécessaires				
5) Compte rendu auprès du chargé d'exploitation électrique				

Savoir-faire évalués B2V	ÉVALUATION			
	A	B	C	D
1) Énumération des risques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ libre				
2) Balisage de la zone de travail				
3) Surveillance d'une zone de travail				
4) Comportement adapté en fonction des risques				
5) Pose d'un équipement de protection collective pour les B2 V (Nappe isolante, écran, etc.)				
6) Compte rendu auprès du chargé de consignation ou chargé d'exploitation électrique				
7) Rédaction des documents nécessaires.				

Savoir-faire évalués BR	ÉVALUATION			
	A	B	C	D
1) Analyse préalable à l'intervention BT				
2) Énumération des risques à l'intérieur d'une armoire, d'un local				
3) Identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection collective et individuelle				
4) Réalisation d'une pose de nappe				
5) Réalisation d'une intervention BT générale				

Cet avis doit être archivé par l'employeur jusqu'au prochain recyclage de son titulaire **avant le 26/05/2029**

Fait à SAINT PRIEST, le 26/05/2026

Formateur : TAHMIZIAN Eddy

Recyclage avant le 26/05/2029

TAHMIZIAN EDDY
 50 RUE DE BREST 69002 LYON
 TEL : 06 79865506
 Mail : eddy.tahmizian@free.fr
 SIRET : 52181958100021